

RÉSIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 28 /L.M.

Objet:

Relevé des mutations.-



TRANSIS à Monsieur le Chef du Bureau des Impôts à
USUMBURA, le relevé des mutations survenues dans la population
non indigène au cours du mois de décembre 1950.-

Astrida, le 3 janvier 1951.-
L'Administrateur Territorial Assistant,
J. KIRUMU,

Murish